

L'irruption d'Internet dans les réseaux de distribution

Par **forum**, le **18/03/2007** à **22:12**

bonjour,

dans le cadre du blog telecoms TELECOMS - <http://telecoms.zeblog.com/> que j'ai créé le 24/11/06 à titre personnel, j'aborde ce jour un aspect peu traité, à savoir l'irruption d'internet dans les réseaux de distribution,

dans tous les domaines d'activité, y compris dans celui des telecoms, le modèle de distribution classique repose sur une relation contractuelle entre un fournisseur et son réseau de distribution physique qui lui a pour rôle de développer les ventes auprès de clients (particuliers et entreprises) pour le compte du fournisseur; les actes de vente donnent lieu à rémunération pour ce travail commercial; jusqu'ici, tout va bien...,

mais, que se passe-t-il lorsque le fournisseur propose au client final de se connecter sur son extranet clients (via internet) dans le but d'améliorer la relation clientèle et par la même, pour lui proposer de "souscrire" à de nouveaux services?,

dans ce cas, le fournisseur développe une relation exclusive avec le client final et supprime l'intermédiaire, à savoir le distributeur; celui-ci sera donc privé de son rôle commercial initial et ses revenus disparaîtront, tout comme lui d'ailleurs...,

les contrats de distribution ne prévoient pas ce nouveau cas de figure : que devrait-il en être désormais?, comment est-ce que le distributeur est protégé?,

cet aspect contractuel semble sensible...et je vous remercie d'aider à le comprendre et à le traiter,

cordialement,

PS: n'hésitez pas à venir consulter et à participer à ce sujet sur le blog telecoms TELECOMS - <http://telecoms.zeblog.com/>